



Troubles anormaux de voisinage

Par **chantalia42**, le **07/09/2014** à **20:15**

Bonsoir,

Je suis propriétaire d'un appartement depuis trois mois dans une petite copropriété (5 logements). Mon logement se situe au 1er étage, et le seul accès est un escalier extérieur. Au RDC réside une locataire âgée. Nous nous sommes aperçus que tous les jours sa famille lui rendait visite (nous en sommes heureux pour elle), mais toutes ces personnes se regroupent avec chaises, tables, sous mes escaliers, qui est ma seule entrée principale. Inutile de vous dire que les nuisances sonores que nous subissons, rires, cris, voix fortes, car il n'y a que 2m20 de H qui nous sépare; il nous est impossible de garder notre porte d'entrée ouverte, et fenêtres, ne serait-ce que pour aérer notre logement, nous devons vivre reclus. Lorsque nous recevons de la famille, et surtout la gente féminine qui est en robe, les dames sont obligées de raser le mur en montant les escaliers, elles sont très gênées car il y a beaucoup de messieurs en bas sous l'escalier qui ne se sentent, eux, aucunement gênés. A savoir que cette dame qui occupe le RDC a une superbe terrasse ombragée de 100 m² derrière son logement et un jardin de 120 m²... Pourquoi se "mettre" sous mes escaliers ??? Nous avons consulté notre règlement de copropriété qui stipule bien que : "chaque copropriétaire ou occupant bénéficie de la jouissance des parties communes et des jardins attenants, mais ne doit, en aucun cas, créer de nuisances, tels que bruits, odeurs, troubles anormaux de voisinage, etc."

Que devons-nous faire pour que cela cesse et quels recours avons nous ?

[fluo]Merci d'avance.[/fluo] ***](indispensable pour obtenir des réponses)***

Cordialement.

Par **Lag0**, le **08/09/2014** à **07:56**

Bonjour,

Et qu'en dit le syndic quand vous lui faites part de ces problèmes ?